

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE DES AUTO-ECOLES

Dans le cadre de l'arrêté du 12 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite ».

Police N GFA0001714

GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION

Siège social : 8 – 10, rue d'Astorg – 75008 Paris – Bureaux : 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre.
Société anonyme au capital de 20 millions d'euros. RCS Paris B 380 810 283.
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

Atteste que :

SARL LA BONNE CONDUITE

Mail de l'Ile de France -

Centre Commercial du Long Rayage -

91090 LISSES

Représenté par : RADIVOJEVIC Sladana

Numéro SIREN : 790379036

Numéro d'agrément préfectoral E0201106870 délivré le 01/01/2002.

Bénéficie d'une caution d'un montant de 63309,00 € dans le cadre de l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label Qualité des formations au sein des écoles de conduite. La garantie financière est étendue à tous les contrats de formations à la conduite et à la sécurité routière à l'exclusion de celles préparant aux catégories C1, C1E,C, CE, D1, D1E, D et DE du permis de conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L-6332-1 du Code du Travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L-6333-1 du Code du Travail, l'Etat, les Régions, Pôle Emploi et l'association mentionnée à l'article L-5214-1 du Code du Travail.

Cette garantie financière prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation visés ci-dessus en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part de chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre desdites formations dans les conditions prévues par l'article 6 de la convention de labellisation faisant l'objet de l'annexe 4 de l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite ».

Ce remboursement est effectué directement par le Garant au titulaire du contrat de formation.

Numéro de caution GFA0001714

Date de prise d'effet de la caution : 01/11/2021

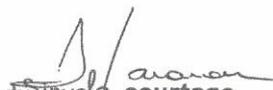
Période de garantie : Un an à compter de la date d'effet de la caution sous réserve du paiement de la prime.

La garantie est reconduite annuellement par tacite reconduction sauf résiliation notifiée par l'une des parties conformément aux conditions générales.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée en vertu du pouvoir de souscription accordé par **GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION** - 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre.

Toute adjonction autre que la signature et le cachet du représentant de la Compagnie est nulle et non avenue.

Strasbourg, le 08/11/2021.


+Simple courtage
200 Avenue de Colmar
67100 STRASBOURG
Tél. 03 88 65 86 40
N° ORIAS : 07 027 676
N° SIRET : 648 601 864 00041

Pour l'assureur par délégation.

+Simple courtage

200 Avenue de Colmar – 67100 STRASBOURG – Tél. : 03 88 65 86 40 - Mail : info@plussimple.com
Adresse postale – CS 40226 – 67089 STRASBOURG Cedex

SAS au capital de 610 040 € - RCS STRASBOURG B 648 501 864 – Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 027 676 (www.orias.fr)
Entreprise soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09

Contrat n° Numéro de contrat